

PROCES-VERBAL
COMITE DIRECTEUR NATIONAL N° 515
le 2 juin 2026 – Visio

RESOLUTIONS

Document approuvé le 02/06/2026

Classification du document : public

Réunion du mardi 2 juin 2026, 19h30-20h05

Présents :

CORBE Anne - DI MEGLIO Frédéric - DUPRAT Justine - FELIX Valérie - FERRETTI Jean-Lou -
HECQUET Céline - HEIDT Valérie - LAMERAT Patrick - MARAN Vincent - MARGOUET Chantal -
MATHIS Samuel - PHILIPPE Claude - ROPERT Yvon - SCHITTLY Bernard - SERVAL Emmanuel -
SWOBODA Claire

Absents : CUVELIER Sarah - MEYER Hugo

Excusés : ALLEGRE Sébastien - DELMAS Éric - GRANDJEAN Bruno - LEBRET Joël - MATYKOWSKI
Isabelle - ROUVIER Béatrice - PISTOLET Julie - ZIANE Myriam

Assistaient également :

Sophie MAES

Directrice

Richard THOMAS

DTN

1 – Parts territoriales ANS (B. SCHITLLY – DTN) :

Bilan global :

236 dossiers retenus

19 envoyés sur la plateforme Le Compte Asso (LCA).

19 comptes-rendus financiers (CRF) de 2025 non renseignés dans les délais imposés (dont 1
COREG et 6 CODEPs) : échéance fédérale le 31 mai 2026 pour les structures faisant une
demande de subvention PST-PT en 2026 / échéance ANS le 30 juin 2026 pour les autres.

Présentation est faite de l'évolution des demandes de subventions et des dossiers abondés
sur 3 ans.

Bilan financier :

Rappel : le montant global de l'enveloppe financière 2026 attribuée à la fédération est de 592
000 € dont 46 600 € sont « sanctuarisés » au profit des territoires ultra-marins.

Sur cette enveloppe globale :

- 50% de l'enveloppe globale et de l'enveloppe sanctuarisée pour les territoires ultra-marins a été pré-affecté aux clubs et 50% aux OD
 - 29 600 € ont été placés en réserve pour le CNAS afin d'abonder les dossiers remarquables répondant aux priorités de l'ANS et de la fédération et réguler les éventuelles difficultés
- A signaler que la pré-répartition concernant l'accès au haut niveau entre les clubs et les OD ne peut dépasser 15% de l'enveloppe globale (62 250 € ont ainsi été pré-affectés).

Résultat de la campagne

- Montant attribué aux clubs : 336 126 € (soit 56,7%)
- Montant attribué aux OD : 255 874 € (COREGs : 157 716 € / CODEPs : 98 158 €)

Utilisation des fonds non attribués par les CTAS et du fond de réserve CNAS :

- Accession territoriale au HN : tous les demandeurs ont été abondés à hauteur de 3 000 € dès lors que le montant de leur demande de subvention le permettait
- Actions prioritaire n°1 / Féminisation (priorité ANS et FD) : toutes les demandes notées A+ ont été honorées à 100% de la demande de subvention
- Actions prioritaire n°2 / Handisub (priorité ANS et FD) et n°3 / Rajeunissement (Priorité FD) : toutes les demandes notées A+ ont été honorées soit 8 actions pour handisub et 7 pour le rajeunissement.

Critères à satisfaire imposés par l'ANS :

- Plus de 50% de l'enveloppe globale attribuée aux clubs : respectée (336 126 € soit 56,7%)
- Plus de 20% de l'enveloppe globale attribué aux actions concourant à une meilleure féminisation / mixité de la fédération : respecté (179 804 € soit 30,4 %)

Critères sujets à « bonus » de l'ANS :

- Plus de 8% de l'enveloppe globale attribué aux actions concourant à une meilleure inclusion des publics souffrant d'un handicap moteur ou mental : atteint (97 500 € soit 16,5%)

Étapes à venir :

- Produire le PV de la campagne à destination de l'ANS pour validation définitive puis édition des états de paiement (objectif : mise en paiement des subventions courant juillet)
- Valider tous les CRF
- Faire état du bilan de la campagne 2026 aux présidents de COREG lors du conseil des régions
- Identifier et exploiter les axes d'améliorations qui se sont dégagés de cette campagne pour :
 - o Améliorer le process de formation et d'accompagnement des CTAS
 - o Affiner la note de cadrage
 - o Valider la durée de la campagne 2027

Résolution 26/012 : Adoption par le CDN de la répartition des crédits proposée par le CNAS et du bilan final de la campagne 2026 PSF-PT

Contre : 0 - Abstention : 0

Vote : Adopté à l'unanimité

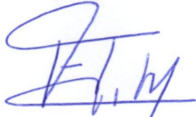
2 – Point situation UCPA :

Point du règlement des dettes UCPA auprès des régions Sud et Corse.

Règlement réalisé pour COREG Sud ce 1/6 (76.000€) suite intervention directe toute récente du président fédéral auprès du DG de l'UCPA. Le président va réaliser la même intervention pour le COREG Corse.

Intervention du Président et réaffirmation des décisions déjà prises, les comités impactés par ce non-paiement pourront ne pas régler auprès de la fédération ces montants tant qu'ils ne seront pas payés. Nécessité d'avoir une position partagée entre régions portée par le trésorier général et le président fédéral eu égard aux enjeux licences et certifications que représente l'UCPA.

Le Président de la FFESSM
Frédéric DI MEGLIO

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Di Meglio'.

Secrétaire Général
Jean Lou FERRETTI

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Jean Lou Ferretti'.